

Les réviseurs doivent être indépendants

En Suisse, il n'existe pas de prescription concernant la durée du mandat des experts-comptables. L'objectivité de celui-ci est centrale pour les investisseurs.

Lien(s) et téléchargement(s)

- [Revue de presse Finanz und Wirtschaft 21.12.2016: Revisoren müssen unabhängig sein](#)